

Les droits de la femme - Mme Gazeau

Cette intervention sur “*Les droits de la femme*” s’avère être la première d’une série de plusieurs autres, tant le sujet est vaste et les heures manquantes. Pour Madame Gazeau, maître de conférences en histoire du droit et des institutions, il n’est pas ici question de faire un catalogue des victoires féministes au fil du temps. Là, le constat serait sans appel : en France, l’avancée des droits des femmes a été lente et a connu une évolution en corrélation avec la situation politique ; internationalement, les jalons du droit des femmes ne se sont posés également que très récemment, portés par l’évolution du droit international public où les individus tendent à être progressivement, mais imparfaitement, considérés comme sujets de droit.

Si le droit protège aujourd’hui, il ne l’a pas toujours fait. Plus encore, il a été l’instrument de l’exclusion : par lui les femmes ont été enfermées dans leur foyer. Et si le droit protège finalement, force est de constater que demeurent des limites, en écho aux mœurs qui peinent à évoluer.

La réflexion apportée par Madame Gazeau, lors de cette intervention, se pose en ces termes : Comment l’absence de protection juridique des femmes s’est-elle manifestée au cours de l’histoire ? Comment le droit a lui-même pu servir d’instrument justifiant l’exclusion et l’infériorité légale de la femme ? Sur quels fondements théoriques ? Et comment, malgré tout cela, ces femmes trouveront manières et matières à s’exprimer, à trouver une brèche dans l’insoluble décrédibilisation et invisibilité qui les accompagnent ?

Mme Gazeau n’hésite pas à nous rappeler que la construction du droit n’est que le produit de la projection des états d’esprit des législateurs : et que lesdits législateurs n’ont jusqu’ici jamais manqué d’imagination pour ostraciser la moitié du genre humain. Plus encore, chaque temps « émancipateur » connaît son lot d’arguments d’exclusion. La figure féminine sera finalement et durablement associée, et ce malgré l’émergence de courants humanistes (courants de confiance envers l’homme, où la femme aurait pu exister !), à une nature frivole, idiote, démonisée – la rendant, conséquemment, assimilée à un être léger, dangereux, indigne de confiance et donc incapable de se prévaloir d’un pouvoir politique et décisionnel. La femme ne saurait décidément bénéficier des progrès de l’humanité.

Le plus intéressant reste enfin de comprendre que si chaque temps émancipateur, “renaissance” pour les Hommes a trouvé de nouveaux arguments d’exclusion qui viennent s’ajouter à ceux préexistants, chaque temps émancipateur a également démontré la saisie par les femmes de nouveaux “terreaux d’expression” pour combattre cette aliénation. Ce sera le cas des lavoirs sous l’Ancien Régime, par exemple, véritables espaces de socialisation pour les femmes, qui en seront plus libérées - mais seront également cités des auteurs, comme Christine de Pizan ou Poulain de la Barre, qui symbolisent cette brèche dans l’inexistence féminine imposée au sein de la société.

Il ne faut ainsi pas désespérer ; la progression continue et un jour, avec un acharnement continu, les femmes pourront toutes vivre comme elles le souhaitent, sans craindre ou être contraintes. Les avancées finissent toujours par voir le jour, pour toutes. En somme, ce séminaire était très intéressant et révélateur de l’instrumentalisation du droit aux dépens des femmes ; il ne nous a rendus que d’autant plus impatients pour ceux à venir.

Mila Issolah, L1 de droit et
Salomé Fauvey, L1 de la double licence droit-philosophie